



# Ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs

Fédération Française des Échecs

## Comité directeur du 13 mai 2023

### Compte rendu

Présents : Georges Bellet (président), Thierry Delelis-Fanien (vice-président), Jean-Luc Lurvois, Didier Pascal (trésorier adjoint), Françoise Ringot (Trésorière), Alain Saint Arroman (secrétaire), Matthieu Vieira (secrétaire adjoint)

Excusés : Bertrand Demaille, Jean Marc Flouzat, Gérard Hernandez, Margaux Lefèvre, Jérôme Valenti

Absents : Guy Fanget, Rémi Legendre

#### I. Scolaires :

##### Point sur les finales académiques :

JM Flouzat a envoyé un mail pour faire le bilan des championnats scolaires dans l'académie de Clermont-Ferrand. Un seul des 4 CDJE, celui du Puy-de-Dôme, a organisé un championnat.

A l'issue de la finale académique, l'école Massillon de Clermont-Ferrand gagne sa place pour la finale nationale. Le collège Saint-Exupéry de Lempdes, qualifié pour la finale nationale des collèges a fait forfait.

D'autre part, JM Flouzat a annoncé qu'il met fin à ses fonctions de correspondant scolaire pour le Puy-de-Dôme et pour l'académie de Clermont-Ferrand. Il devra être remplacé.

*Jean Luc Lurvois* : La Finale académique de Grenoble s'est déroulée à Aix les Bains avec 7 équipes. Le problème de l'étirement en longueur de cette académie fait qu'il est difficile de confier l'organisation de la finale à un club excentré lorsque la compétition se joue le mercredi après-midi alors qu'il y a des cours le matin.

Dans le Rhône il y a eu un problème pour la qualification de la 2<sup>e</sup> équipe écoles du tournoi Lyon-centre en raison d'un problème de licences et un autre problème de genre mal reporté.

Chiffres des participations des chpts départementaux dans l'académie de Lyon : Rhône = 287 participants (écoles + collèges, Lyon-centre + Lyon sud-est) ; Ain = 109 ; Loire = 196.

Au vu de la participation dans les différents championnats départementaux de cette académie, la demande qui a été faite pour modifier le nombre d'équipes qualifiées par département pour la finale aca-

démique de Lyon n'est pas retenue car le déséquilibre constaté entre les quotas prévus et les chiffres de participation aux différents championnats n'est pas si important.

Les quotas d'équipes qualifiées pour les finales académiques resteront donc en l'état pour la saison prochaine.

Règlement : proposition de modification du règlement scolaire pour la saison prochaine avec l'ajout d'une article dans le règlement :

« 2.1.d : lorsque plusieurs établissements ont des équipes complètes lors du championnat départemental, ne peut se qualifier qu'une seule équipe par établissement. »

● VOTE N°1 : Pour = unanimité

## II. Jeunes

Bilan du chpt de ligue des jeunes : le championnat à Ennezat s'est très bien passé avec 270 jeunes. Il y avait d'excellentes conditions de jeu, une salle pour la retransmission des parties, une autre pour les entraîneurs, beaucoup d'espace. Une restauration était organisée en plus de la buvette.

Seul bémol, l'accès au chapiteau pour se restaurer était interdit aux personnes n'achetant pas les repas vendus par l'organisateur, ce qui a donné lieu à des remarques acerbes.

Championnat de France : il y a eu 99 participants de la ligue (hors open).

Aide de la ligue pour la participation au chpt de France jeunes : l'aide était de 60€ par participant (hors opens) jusqu'à présent.

Cela fait plusieurs années que c'est le même tarif, et au vu de l'inflation, il est proposé d'augmenter ce tarif à 65, voire 70€

Un débat s'engage sur le sujet.

*Didier Pascal* pense que ce n'est pas pertinent et qu'une aide doit s'inscrire dans une logique sportive et/ou de résultats. On ne peut pas dépenser de telles sommes, 6 k€ actuellement, 6,5 ou 7 k€ ou plus à venir, sans se demander quelle est la finalité de la dépense au regard des objectifs de la ligue.

*Alain Saint Arroman* estime que la logique d'une aide financière individualisée, devrait s'inscrire dans le cadre d'une tarification sociale et non d'une somme forfaitaire unique versée à tout le monde. Si on considère que c'est vraiment une aide pour aider les familles à participer au championnat de France, certaines en ont besoin, et d'autres non. La tarification sociale pose des problèmes compliqués, mais il faut engager la réflexion.

Il ressort de la discussion que la ligue devra s'engager dans une réflexion de fond sur le sens et le montant des aides à apporter pour la participation au Championnat de France des jeunes.

La proposition est de fixer pour l'aide individuelle à 65€

- VOTE N°2 – Pour = 4 ; Abstention = 3

Accession au plan de performance fédéral : les ligue et les CDJE vont être sollicités pour participer au financement des actions destinées au groupe « Accession ». Pour notre ligue, cela concerne Agathe Gastaldo (U8 – La Tour de Chartreuse).

Finale du rapide jeunes de la ligue :

⇒ Le club de Romans est candidat pour accueillir et organiser la finale. La date retenue est le 16 ou 30 septembre selon la disponibilité des salles.

- VOTE N°3 : Pour = unanimité

⇒ Prix et récompenses : à la place de bons d'achats, les prix seront des lots en natures (livres) et des volumes d'heures de cours auprès de joueurs titrés, pour un volume total de 1000€.

⇒ quotas de qualification : les quotas de l'an dernier sont reconduits : Rhône = 40 places ; Haute-Savoie = 30 places ; Isère et Savoie = 20 places ; autres départements = 10 places.

- VOTE N°4 : Pour = unanimité

Stage haut niveau jeunes : les dates prévues sont du 2 au 5 novembre. La même formule qu'en décembre 2021 est reconduite : stage en continu dans un lieu avec hébergements, petites catégories, fort encadrement sportif.

### III. Technique

Calendrier des inscriptions pour les interclubs :

**N4** : date limite d'inscription le 15 juillet

**R1** : date limite d'inscription le 15 septembre

**Attention** : cette années, les dates limites seront rigoureusement appliquées par le Directeur technique, les retardataires ne seront pas retenus.

**N3 jeunes** : la date limite des inscriptions sera fixée par le Comité Directeur de septembre, ainsi que la cadence et et d'éventuelles modification du règlement.

Règlements : l'article 2.6 du règlement, à savoir arbitre obligatoire pour la N 4 est maintenu et son application sera également rigoureuse : « En NIV les matchs sont dirigés par un arbitre fédéral Élite, d'Open ou de Club désigné par le responsable de la rencontre. En NIV, une demande de dérogation est possible par la ligue »

Les clubs sont donc fortement invités à se mettre en conformité

## IV. Administratif

Il est proposé que les directeurs de groupes se voient remboursés de leurs frais ainsi que cela se pratique au niveau national. Il est proposé de mettre le remboursement au même niveau que celui de la fédération, à savoir 80€ pour la gestion d'un groupe.

● VOTE N°5 : Pour = 2 ; Contre = 1 ; Abstentions = 4

NB : tous les directeurs de groupes membres du CD se sont abstenus.

## V. Divers

Trophée Roza Lallemand : faute de bénévole pour s'en occuper et faute de club intéressé pour organiser, le rapide féminin qualificatif pour le trophée Roza Lallemand n'a pas pu avoir lieu. Du coup, la ligue qualifie directement les participantes à la finale nationale à raison d'une par ZID (ou ex ligue) :

Auvergne : Alison FANTIN

Lyonnais : Karina AMBARTSUMOVA

Dauphiné : Delphine GRAS

Projet associatif : la ligue n'a pas de projet associatif formalisé actuellement, et cela pourrait porter préjudice à l'avenir dans le cadre de demandes de subventions.

Un questionnaire sera mis au point et diffusé afin que les clubs puissent s'impliquer dans la définition du projet de ligue et donner leur avis.

Le calendrier prévu est le suivant :

Envoi d'un questionnaire en début de saison prochaine, réception des réponses dans le courant de l'automne avec une date limite, puis traitement des réponses afin de présenter un projet à la prochaine AG de la ligue.

Date de la coupe parité 2023/2024 : 10 mars 2024 (appel à candidature). 2 groupes sont prévus, Est et Ouest de la ligue.

Achat de matériel : la subvention 2022 de la Région prévoit 5000€ d'achat de matériel. Des kits vont être achetés afin d'équiper les nouveaux clubs en matériel et les aider à démarrer leur activité.

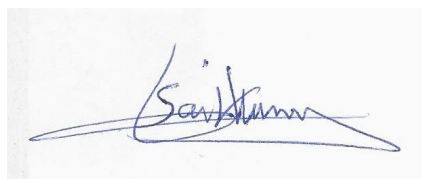
Le kit prévu comprendra pour 250€ de matériel.

3000€ de subventions sont également prévus au titre de l'achat pour la ligue de matériel informatique, multimédia, et de matériel spécifique à la discipline.

Le président,  
Georges BELLET

Handwritten signature of Georges Bellet in blue ink, featuring a large, stylized initial 'G' followed by the name 'Bellet'.

Le secrétaire,  
Alain SAINT-ARROMAN

Handwritten signature of Alain Saint-Arroman in blue ink, featuring a large, stylized initial 'A' followed by the name 'Saint-Arroman'.